



Résultat consultation sur les rythmes scolaires.

REUNION MAIRIE /REPRESENTANTS PARENTS DU 19 FEVRIER 2013
Dossier préparé par le Conseil Local FCPE de Magny les Hameaux – Mardi 19 Février 2013
V2 du 16 Mars 2013

1- Consultation : les résultats

Rappel du mode de consultation :

- Pour préparer La réunion de concertation avec la mairie du 19/02/2013, le bureau de la FCPE a décidé d'élaborer un questionnaire à destination des parents afin de recueillir leur avis sur les modalités de mise en œuvre de la réforme sur les rythmes scolaires sur notre ville.
- L'ensemble des parents d'élève de maternelle et primaire dont les enfants sont scolarisés sur le territoire de la commune ont été consultés ; Le questionnaire a été diffusé à compter du lundi 11 février 2011 à plus de 1 100 élèves (1 par enfant).
- Il y a eu **373** retours par papier ou directement sur le site de la FCPE.
- **Soit 33,91 % de retours bruts ce qui est tout a fait représentatif.**

En outre :

- Le conseil local FCPE de Magny a consulté ses adhérents en assemblée le 13/01/2013



CONSULTATION DES PARENTS D'ÉLÈVES École mercredi ou samedi matin ?

Chers parents, la réforme des rythmes scolaires va être mise en œuvre.

La commune de Magny-les-Hameaux va rencontrer le 19 février des représentants de parents en vue d'une application de cette réforme à la rentrée 2014.

Afin de recueillir votre avis et de mieux vous représenter auprès de la municipalité, le conseil local FCPE de Magny a décidé de lancer une consultation auprès des familles.

Merci de répondre

avant le Lundi 18 février

par mail (fcpemagny@yahoo.fr) ou papier, à déposer dans la boîte aux lettres FCPE de votre école.

Si les deux parents n'ont pas le même point de vue, retournez-nous deux questionnaires distincts.

Que prévoit la réforme ?

- des temps d'apprentissage journaliers raccourcis et compensés par une demi-journée supplémentaire
- l'ajout d'une demi-journée supplémentaire, le mercredi matin ou le samedi matin, au choix des communes.
- la prise en charge des enfants dans l'école jusqu'à 16h30, ce qui signifie que des activités péri-scolaires devront être mises en place par les communes (sport, musique, jeux...) sur les créneaux libérés par le report sur le mercredi ou le samedi. (Décret 2013-77 du 24 janvier 2013)

Pour appliquer localement cette réforme, la FCPE défendra 3 principes :

- Choisir la solution la plus bénéfique pour les enfants dans leur ensemble et pour la qualité des apprentissages.
- Maintenir le principe de gratuité de l'école pour toutes les activités se déroulant entre 9h et 16h30.
- Intégrer le travail de révision des leçons dans le temps scolaire (=égalité pour tous les enfants, pas de travail à la maison, donc des journées réellement moins chargées pour les enfants).

PRÉCISEZ SI :

A/ Vous êtes plutôt favorable à la classe le mercredi matin car (vous pouvez cocher plusieurs réponses)

- ce choix vous semble plus bénéfique pour l'enfant car il maintient une continuité du rythme dans la semaine
- de toutes les façons, votre enfant doit se lever tôt le mercredi matin pour aller au centre de loisirs
- votre enfant pratique des activités extrascolaires le samedi matin et vous craignez qu'il soit difficile de reporter les cours sur d'autres créneaux.

autres* :

B/ Vous êtes plutôt favorable à la classe le samedi matin car (vous pouvez cocher plusieurs réponses)

- ce choix vous semble plus bénéfique pour l'enfant car il limite la coupure du week-end
- votre enfant pratique des activités extrascolaires le mercredi matin et vous craignez qu'il soit difficile de reporter les cours sur d'autres créneaux.
- cela permet aux parents de rencontrer plus facilement les enseignants et les autres parents

autres* :

C/ Vous n'avez pas de préférence entre le mercredi ou le samedi matin

D/ Qu'attendez vous des activités péri-scolaires sur le temps scolaire (avant 16h30)?

- la réalisation des leçons
- des activités culturelles et sportives
- des activités de détente

École(s) de vos enfants

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> P. Prince | <input type="checkbox"/> R. Bonheur |
| <input type="checkbox"/> A. Gide Maternelle | <input type="checkbox"/> A. Gide élémentaire |
| <input type="checkbox"/> J.B. Corot | <input type="checkbox"/> Saint Exupéry |
| <input type="checkbox"/> F. Jammes | <input type="checkbox"/> A. Samain |
| | <input type="checkbox"/> L. Weiss |

Plus d'informations sur la réforme et ses conséquences, documents disponibles sur <http://fcpe78114.e-monsite.com/>

* N'hésitez pas à utiliser le verso de cette page si vous voulez nous laisser des commentaires complémentaires.

1- Consultation : les résultats

Résultat sur l'ensemble de la commune :

Mercredi	294	78,82 %
Pas de rupture de rythme	202	68,71 %
Doit se lever tous les jours tôt	117	39,80 %
Pratique extrascolaire le samedi	63	21,43 %
Samedi	56	15,28 %
Coupure bénéfique le week-end	16	29,82 %
Pratique Extrascolaire le Mercredi	28	50,88 %
Plus facile de rencontrer les profs	35	63,16 %
Pas de préférence	20	5,90 %
Réalisation leçons	138	
Activité culturelles & sportives	239	
Activité détente	90	
	373	100,00 %



1- Consultation : les résultats

<u>Résultat par école :</u>	MERCREDI	SAMEDI	NE SE PRONONCE PAS	TOTAL
F. JAMMES	56	8	3	67
L. WEISS	45	9	1	55
JB. COROT	24	8	1	33
A. SAMAIN	27	12	3	42
P. PRINCE	25	4	3	32
SAINT EXUPERY	49	4	5	58
A. GIDE Mater	32	5	1	38
A. GIDE Elem	32	5	3	40
R. BONHEUR	4	2	2	8
TOTAL	294	57	22	373

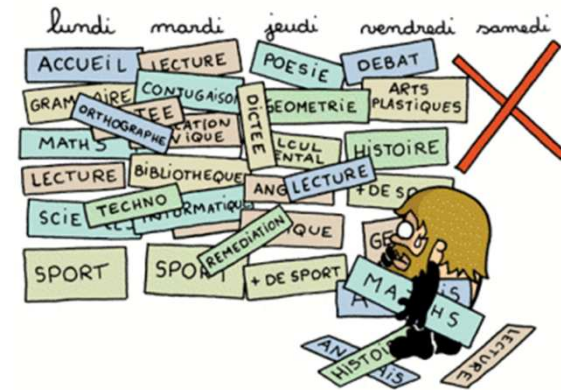
1- Consultation : les résultats

Résultat de la CONSULTATION des adhérents de la FCPE :

- ❑ Près de 50% des nos adhérents FCPE ont fait le déplacement le 13 février pour s'informer plus en avant à propos de la réforme des rythmes scolaires et voter en séance.

Ils se sont prononcés comme suit :

- ❖ **76,15 % en faveur de l'école de mercredi**
- ❖ **23,68 % en faveur de l'école le samedi**



En outre les activités périscolaires préférées sur le temps scolaire ont été plébiscitées comme suit :

- ❖ **Activités culturelles et sportives --> 60%**
- ❖ **Réalisation des leçons --> 22,22%**
- ❖ **Activités de détente --> 17,77%**

2- Consultation : L'analyse

- Un très fort consensus se dégage donc du vote des familles pour l'école le mercredi matin : pour plus des $\frac{3}{4}$ d'entre-elles.
- Un vote quasiment identique à celui des adhérents de la FCPE.
- C'est l'argument de la continuité du rythme sans rupture sur la durée de la semaine qui motive en tout premier lieu les familles .
- Pour près de la moitié d'entre elles, le fait que les enfants se lèvent déjà le matin constitue également un autre paramètre déterminant dans le choix du mercredi
- **C'est donc un choix fondé sur l'intérêt des enfants qui a motivé les parents à choisir les cours le Mercredi matin**

les familles se sont également prononcées pour le contenu des activités péri scolaires :

- C'est très largement la réalisation d'activités culturelles et sportives et des leçons en primaire, qui ont été placés au centre des préoccupations des parents

2- Consultation : L'analyse

Des commentaires ont également été relevés sur les questionnaires qui révèlent des interrogations ou des inquiétudes des parents :

*Si les cours ont lieu le **Mercredi matin** :*

- Y aura-t-il une activité périscolaire avant la classe ?
- Y aura-t-il cantine le midi ?
- Les enfants seront-ils emmenés de l'école au centre périscolaire pour l'après midi ?

*Si les cours ont lieu le **Samedi matin** :*

- Des inquiétudes sont exprimées concernant les parents séparés et plus généralement la vie de famille (départ en week-end ; grand parent...)

Plus généralement les parents s'interrogent également :

- sur la qualité du contenu des activités périscolaire avec un vrai projet pédagogique (pas de transformation en « garderie géante »)
- Sur l'harmonisation des schémas d'organisation qui seront mis en place dans les communes ou regroupement de communes (activités sur Chevreuse, ville nouvelle... quid rythme identique pour les fratries éclatées ?)
- Sur la pertinence de la réforme qui pourrait fragiliser le milieu associatif
- Sur la forme de la réforme : certains parents préféreraient une réduction des vacances d'été

3- La position du conseil local FCPE de Magny les Hameaux

Le conseil local FCPE de Magny les Hameaux soutiendra donc un projet éducatif territorial privilégiant la mise en place de l'aménagement des rythmes scolaires intégrant le mercredi matin :

La FCPE précise par ailleurs qu'il souhaite être à nouveau consulté lorsque le projet sera plus affiné ; notamment pour s'assurer du maintien **de la gratuité du temps scolaire** : la réforme ne doit pas conduire à l'augmentation des coûts de prise en charge du périscolaire pour les familles

Notre fédération rappelle également que cette réforme doit permettre de repenser les contenus des activités périscolaires : et réaffirme donc l'importance de :

- Intégration de **la réalisation des devoirs et leçons** dans le 1er temps libéré (pas de devoirs et leçons à la maison car cela favorise les inégalités et permet d'alléger les journées des enfants)
- **Adaptation des contenus** des activités à la plage horaire choisie (début d'après midi ou matin ou soir) et à l'âge des enfants (maternelle et élémentaire ou mieux en lien avec les cycles scolaires)
- Nécessité de la **qualification des encadrants** (rendu possible car le taux d'encadrement est en baisse)